

Direction Générale du Travail

***Transposition en droit français de la
directive européenne 2013/35/UE
relative à la protection des
travailleurs contre les risques dus
aux champs électromagnétiques***

***Congrès de la SFRP – session 6 : rayonnements non ionisants
Reims, le 17 juin 2015***

Peggy MATHIEU

Sous-direction des conditions de travail, de la santé et de la sécurité au travail

Bureau des risques chimiques, physiques et biologiques

Pôle risques physiques en milieu de travail



Cadre juridique européen: les directives sociales



Directive cadre 89/391/CEE

Champ de la santé et sécurité au travail: responsabilités et obligations des employeurs & droits et obligations des travailleurs

+ directives particulières et des directives dans le domaine de la SST

- Lieux de travail
- Signalisation de sécurité et/ou de santé
- Équipements de travail (utilisation)
- Équipements de protection Individuelle
- Femmes enceintes, accouchées ou allaitant
- ...

- Manutention manuelle
- Agents cancérigène ou mutagène
- Agents biologiques
- Agents chimiques
- Risque d'atmosphères explosives

Agents physiques

- Bruit
Directive 2003/10/CE
- Vibrations
Directive 2002/44/CE
- Rayonnements optiques artificiels
Directive 2006/25/CE
- Champs électromagnétiques
Directive 2013/35/UE

- Jeunes au travail
- Relation de travail à Durée déterminée ou intérimaire
- Amiante
- ...

Fixent les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour la protection des travailleurs

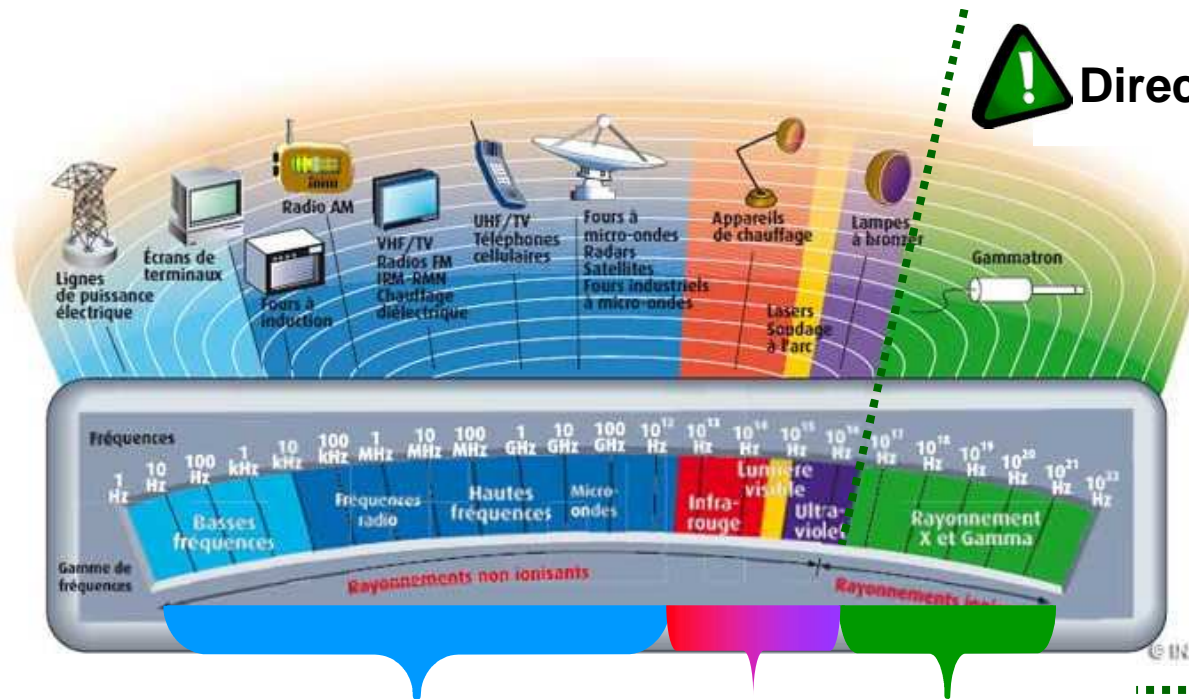


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

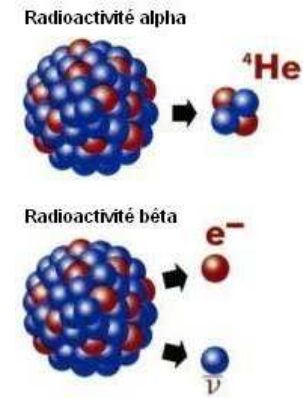
Transposition des directives sociales en droit français



Lois et décrets insérant des dispositions dans le code du travail et arrêtés d'application (non codifiés)



Directive 96/29/Euratom



et rayonnements particuliers

Travaux de transposition en cours

Décret n° 2010-750 du 2 juillet 2010

Décret n° 2003-296 du 31 mars 2003 modifié

► R. 4452-1 à 31

► R. 4451-1 à 144

Travaux de transposition en cours (directive 2013/59/Euratom)



Rappel du contexte d'élaboration de cette directive

- **24 mai 2004** : publication de la **directive 2004/40/CE** du 29 avril 2004 ;
 - ▶ délai de transposition de 4 ans



2005-2007 : travaux de transposition et **projet de décret présenté au CSPRP**
▶ publication reportée *sine die* ;



2006 : **alerte de la Commission européenne** des préoccupations et difficultés rencontrées par les secteurs médical et industriel ;

- **2006-2011** : **travaux de la Commission européenne** (analyse d'impact, étude des nouvelles données scientifiques) aboutissant à une proposition de nouvelle directive « CEM » ▶ 1^{er} report du délai de transposition en 2008 ;
- **Juin 2011-juin 2013** : **travaux respectifs conduits par les colégislateurs aboutissant à l'adoption de la directive** ▶ 2^e report du délai de transposition ;
- **29 juin 2013** : publication de la **directive 2013/35/UE** ;
 - ▶ délai de transposition au 1^{er} juillet 2016



Objet de la directive 2013/35/UE (1)

- **Pose un socle minimal révisé** de protection des travailleurs de l'UE pour les risques d'exposition aux CEM : ► résultat d'un compromis entre 27 États membres et le Parlement européen
- Traite les **effets immédiats sur le corps humain** (directs et indirects)
- Fixe un nouveau système de valeurs notamment sur la base des travaux de l'ICNIRP actualisés (2010) tout en gardant le concept VDA/VLEP:
 - **VLEP effets sur la santé** (stimulation du système nerveux et effets thermiques) **et VLEP effets sensoriels**
 - **VDA, VDA « basse » et VDA « haute »** (mesurables)

 **Rectificatif**
publié le 28/12/2013 au JO
de l'UE: corrections du
tableau A3 de l'annexe II

Objet de la directive 2013/35/UE (2)

- Fixe des possibilités de dérogation (notamment IRM)
- Fixe le principe d'élaboration de guides pratiques
- **Abroge la directive 2004/40/CE**
- **Laisse libres les États membres de maintenir ou d'adopter des dispositions plus favorables**

Transposition en droit français

- Travaux de transposition à conduire dans le respect des **consignes fixées par le Premier ministre** visant :
 - ▶ à ne pas accroître les exigences portant sur les entreprises au-delà de celles fixées par les nouvelles directives afin de maintenir la compétitivité des entreprises françaises ;
 - ▶ toute règle plus exigeante devra être justifiée;
 - ▶ rechercher une simplification du droit afin d'en renforcer l'effectivité.
- **Transposition dans l'esprit du code du travail** :
 - ▶ recherche d'une approche commune de la prévention des risques physiques (bruit, vibrations, RI, ROA et CEM)
 - ▶ réécriture pour une intégration homogène dans le corpus réglementaire existant et celui à créer

**Objectif:
une réglementation efficace,
applicable et contrôlable
afin qu'elle soit
pleinement appliquée**

Travaux préparatoires à l'élaboration des textes

- **Analyse du retour d'expérience** sur les mesures déjà mises en œuvre par les secteurs (hospitalier, PME et TPE concernées, automobile, d'autres à venir...) :
 - **évaluation de la prise en compte de ce risque** par les entreprises, notamment au regard des dispositions portées par la directive de 2004, non transposée
 - **identification des éventuels points « durs » de transposition**
- **Recherche**, dans le cadre des travaux de simplification, **d'une harmonisation** de l'architecture et de l'approche, notamment concernant les VLEP ;
- **Investigations, en cours ou à venir, sur des aspects techniques** (évaluation en cas de dépassement des VA, pertinence des données fournies par les fabricants, dérogations, etc.) **et pratiques** (compétences des personnes en charge de l'évaluation/calcul/mesures, suivi médical approprié, dérogations, etc.).
- Suivi concomitant des travaux d'élaboration du **guide pratique européen**.

Organisation des travaux de transposition (schéma simplifié) & calendrier prévisionnel

1^{ère} phase: élaboration



Désignation du
ministère pilote



Santé,
Défense...



Organismes
d'expertise



Autres
groupes de
travail ad
hoc



Mi-2014 à fin
2015



Organisation des travaux de transposition (schéma simplifié) & calendrier prévisionnel

1^{ère} phase: élaboration

2^{ème} phase: consultation



Désignation du
ministère pilote



Organismes
d'expertise



Autres
groupes de
travail ad
hoc

Les projets de textes
réglementaires (décrets,
arrêtés) soumis aux
consultations obligatoires
spécifiques



ou générales



Mi-2014 à fin
2015

Fin 2015 /
début 2016



Organisation des travaux de transposition (schéma simplifié) & calendrier prévisionnel

1^{ère} phase: élaboration

2^{ème} phase: consultation

3^{ème} phase: validation



Désignation du ministère pilote



Santé, Défense...



Organismes d'expertise



Autres groupes de travail ad hoc

Les projets de textes réglementaires (décrets, arrêtés) soumis aux consultations obligatoires spécifiques



ou générales



Consultation du Conseil d'État



Contreseings



Direction de l'information légale et administrative

Publication



Mi-2014 à fin 2015

Fin 2015 / début 2016

Pour une entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2016

Merci de votre attention

